

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 6

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 6. — Simone LENAULT, secrétaire

Notice biographique

Née le 28 juin 1908.

Formation. — Brevet supérieur.

Carrière. — Dactylographe auxiliaire au Service des Archives (Commission de publication des documents relatifs aux Origines de la Guerre 1914-1918), 1^{er} janvier 1929 ; à la Direction des Affaires politiques (Bureau d'études), 1939 ; secrétaire d'administration auxiliaire, 1943 ; titularisée agent de bureau, 1946 ; à l'ambassade en Italie, 1947 ; adjoint administratif, 1951 ; au Secrétariat général (Pactes et Affaires atomiques), 1957 ; chef de groupe, 1963 ; au Service des Archives (Bibliothèque), 1965.

1 entretien

Communication : sans réserve.

Entretien réalisé le mardi 1^{er} février 1983 au ministère des Affaires étrangères, 37 quai d'Orsay, à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux archives du ministère des Affaires étrangères, et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

[1] *La Commission de publication des documents relatifs aux origines de la Première Guerre mondiale.* — Entre au Service des archives du ministère des Affaires étrangères le 1^{er} janvier 1929 pour y copier des documents conservés dans des archives privées (papiers Abel Ferry) et à l'Etat-major de la Guerre ; le ministère des Affaires étrangères en 1939-1940 : les bâtiments, l'aile des Archives ; la bibliothèque, les lecteurs, le personnel, le conservateur ; le secrétariat de la Commission de publication, sa localisation, ses membres.

[2] *Les archives dans la guerre.* — La destruction des dossiers 1938-1940, à l'annonce de l'arrivée imminente des troupes allemandes à Paris : elle y assiste avec Pierre Renouvin. Départ pour le château de Langeais avec une partie des archives, puis pour Vichy ; le conservateur Georges Girard l'envoie à Périgueux pour copier les papiers de Georges Bonnet, dans le cadre de la reconstitution des dossiers détruits au printemps 1940 ; installation à Vichy à l'hôtel du Parc où elle travaille avec le conservateur ; de retour de Périgueux en 1941, elle rencontre le conseiller d'ambassade Jacques Fouques-Duparc remplaçant de Georges Girard, mort assassiné.

[3] Son travail à Périgueux avec Georges Bonnet ; les papiers Bonnet à l'abri dans une salle de cinéma, puis mis en sûreté à Aubusson en 1944 chez un ami de

Jacques Fouques-Duparc ; après le 11 novembre 1942, elle reste à Vichy et se rend de temps à autre à Aubusson pour y rencontrer Jacques Fouques-Duparc ; le bureau d'études clandestin pour la documentation de politique étrangère de la France Libre : le rôle de Jacques Fouques-Duparc et de Jean Chauvel, la mission de renseignement de Simone Lénault depuis Vichy.

[4] *Les conférences de l'après-guerre.* — La Conférence des Nations-Unies de San Francisco : le départ pour les Etats-Unis, le voyage avec Joseph Paul-Boncour, la conférence, la vie américaine ; la conférence de la Paix à Paris : ambiance de la conférence.

[5] *L'ambassade de France à Rome-Quirinal.* — La vie austère de l'ambassade ; Jacques Fouques-Duparc, homme de dossiers ; son rôle de secrétaire ; le personnel de l'ambassade ; les loisirs de l'ambassadeur ; les relations mondaines de l'ambassadeur, notamment avec l'aristocratie romaine ; le personnel de l'ambassade ; une journée type de l'ambassadeur ; les relations avec Wladimir d'Ormesson, ambassadeur près le Saint-Siège ; la vie en Italie ; l'Ecole française de Rome ; les communications avec le Département : le chiffrement ; les relations avec les consulats de France en Italie ; le départ de Jacques Fouques-Duparc ; les travaux qu'il a ordonnés au palais Farnèse.

[6] *La bibliothèque.* — Sa localisation, le personnel, le conservateur, les lecteurs.

[7] Les liens amicaux avec Jacques Fouques-Duparc dans le cadre de l'association France-Italie.